

Communiqué

Le 2 décembre 1994

N° 244

M. OUELLET DÉVOILE SON PROGRAMME POUR LE 50^e ANNIVERSAIRE DE L'OACI

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui les éléments de sa participation aux cérémonies qui marqueront le 50^e anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Créée en 1944, l'OACI a établi son siège à Montréal en 1947.

«Le Canada est honoré d'être l'hôte de cet important organisme international. La collaboration et le soutien actifs de tous les paliers de gouvernement ont permis à l'OACI de demeurer parmi nous, faisant ainsi de Montréal la capitale mondiale de l'aviation civile», a déclaré M. Ouellet.

M. Ouellet sera l'hôte de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations Unies, lors d'un gala qui aura lieu à la Place des Arts, le 6 décembre, en soirée.

Le 7 décembre, M. Ouellet assistera au lever du drapeau au siège de l'OACI pour marquer la première Journée internationale de l'aviation civile.

L'OACI est l'un des plus anciens organismes du système des Nations Unies, et le seul à avoir son siège au Canada. Comptant 183 États membres et plus de 700 employés, l'OACI a pour mandat de définir les normes et d'établir les plans et règlements visant à garantir la sécurité des transports aériens civils dans le monde.

L'anniversaire de l'OACI figure parmi les divers événements internationaux qui marqueront la progression vers le cinquantenaire des Nations Unies, en 1995.

- 30 -

Document d'information en annexe.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Document d'information

L'OACI ET LE CANADA

Historique

- L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui a son siège à Montréal depuis 1947, est une institution spécialisée des Nations Unies. Elle a été créée à Chicago le 7 décembre 1944, en vertu de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

Activités

- L'OACI a pour mandat de promouvoir le développement sûr et ordonné de la navigation aérienne, du transport aérien et de la sécurité de l'aviation.
- Le Canada joue un rôle actif dans les assemblées triennales de l'OACI, au cours desquelles ont été adoptées des initiatives en matière de sécurité de l'aviation, dont notamment le concept de planification stratégique globale; la coordination civile et militaire; les restrictions concernant l'usage du tabac sur les vols internationaux, pratique qui sera complètement interdite d'ici 1996; et l'harmonisation des règles internationales de l'aviation.

Rôle du Canada

- Le Canada est membre fondateur de l'OACI, et l'un des 183 États contractants.
- Le représentant du Canada à l'OACI fait partie du Conseil de l'OACI, dont il est présentement le premier vice-président. Le Conseil est l'organe directeur de l'Organisation.
- Le Canada a été élu membre du Conseil parce qu'il figure parmi les «États les plus importants en matière de transport aérien».
- Le Canada est membre de tous les comités permanents de l'Organisation, et il fait actuellement partie du groupe de travail spécial de l'OACI pour la mise en oeuvre des systèmes de communications, de navigation, de surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM). Ces systèmes appliquent aux services de trafic aérien la haute technologie des satellites, des ordinateurs, des liaisons de données et de l'avionique.
- Outre la responsabilité souveraine qu'il exerce sur son propre espace aérien, le Canada assure, à la demande de l'OACI, les services de contrôle du trafic aérien et de météorologie aéronautique pour la moitié occidentale de l'Atlantique Nord.